

LES MUTATIONS DEMOCRATIQUES EN AFRIQUE AU XXEME SIECLE : ENJEUX ET DEFIS ACTUELS

Colombe SACRAMENTO DOSSOU

Université d'Abomey- Calavi

(Docteur en Philosophie Morale et Politique)

colombeap@hotmail.fr

Résumé

La balkanisation faisait le malheur de l'Afrique depuis les indépendances.

L'Afrique a battu tous les records d'instabilités politiques tant et si bien que tous ceux qui se sont succédés aux commandes des Etats se sont attelés à armer leurs gardes rapprochées, et à entretenir des polices politiques et à surveiller les armées qu'à résoudre les nombreux problèmes vitaux des populations. Le continent, depuis des années malgré son indépendance est sous domination européenne. Dans les années 90, la situation économique, politique, financière et sociale du continent devenue dégradante a suscité des tensions, des soulèvements. L'Occident, en a profité pour imposer le régime démocratique, seule condition pour continuer par bénéficier des aides extérieures. Le vent du renouveau démocratique venu de l'Europe de l'Est souffle désormais sur l'Afrique. Un néocolonialisme a vu le jour. Qu'est-ce que la démocratie ? Qu'a-t-elle apporté aux Africains ?

Mots clés : *Démocratie- Indépendance-Afrique-Néocolonialisme-Crises.*

Abstract

The division of Africa has been the source of its problem since independances. Africa is best continent where prevails political unrest so that all of those who got power were busy to find guns to their bodyguards instead of solving the amount of crucial problems faced by their people. The continent is still under the domination of European countries for many years despite its independence.

In 1990's the economical, political, financial and social state of the continent was worsened and this brought tensions on the continent. Western people take profit on that situation and impose democratic system as the sole system to be used if Africa needs help. Since then the democratic system is present in most of the countries on continent. Néocolonialism was born. What is democracy? What has it brought to African people?

Key words: *Democracy - Independences - Africa -Neocolonialism - Crises.*

Introduction

Dans un contexte de mondialisation à allure démentielle, l'arsenal des mutations sociopolitiques acculées, revêt un caractère de plus en plus délétère que corrobore la crise de sens. Dans cette course, le vent du renouveau démocratique parti de l'Europe de l'Est souffle sur l'Afrique. Contrairement à la démocratisation dans les Etats européens, celle

intervenue en Afrique dans la seconde moitié du XX^e siècle s'est accomplie dans des circonstances spécifiques. Les mouvements, les grèves par les civils revendiquant un meilleur régime et l'ordre donné par l'Occident pour obliger les dirigeants africains au choix d'un autre régime. Un contexte de crises politiques et économiques avec son cortège de malaise général ont servi de terreau à l'avènement de la démocratie. Les dirigeants politiques africains avaient fini par céder aux pressions aussi bien internes, qu'externes et au respect des droits de la personne. Dans quel contexte les Etats africains ont été démocratisés, est-ce de gré ou imposé ? Quels sont les enjeux et défis actuels ?

1-Le contexte de la démocratisation en Afrique

L'Afrique a une longue histoire et ses problèmes transcendent l'époque des indépendances. En effet, le déclin du continent remonte à la conférence de Berlin¹ car les participants ont adopté, comme premier principe de travail, celui selon lequel « l'Afrique est une terre vacante et sans maître » (Cheikh, S. Y., 2000, p.12). L'élément humain était donc exclu des paramètres devant déterminer le tracé des frontières des territoires coloniaux. C'était tout simplement une sauvagerie, une animalité qui agissait en ces colons.

1-1 Le contexte socio-économique

Après plus de cinquante années d'indépendance, les Etats africains ont plus manqué que réussi le pari de la construction des nations. Les entreprises publiques d'Afrique accusent des pertes nettes, plus des trois quarts ont un coefficient Dette/Fonds propre de plus de cinq pour un ; dans près de la moitié, la valeur nette est négative et plus de la moitié ont des fonds de roulement négatifs. La stratégie de développement "autocentré" axée sur la bonne volonté des monopôles étrangers dont le mode d'existence est le profit et le super profit, cette stratégie a connu naturellement un échec d'autant plus retentissant que la gestion patrimoniale "clientélaire" (Cheikh, S.Y., 2000, p. 13) a amplifié les effets néfastes de la dépendance vis-à-vis de cette "aide extérieure". La production nationale est très faible, le commerce extérieur est déséquilibré, les difficultés de trésorerie des banques nationales et la diminution des moyens des Etats sont fragorantes. Une distorsion de plus en plus grande entre les dépenses et

¹ (15 novembre 1884-26 février 1885)

les recettes de l'Etat est apparue (Cheikh, S.Y. ,2000, p. 13). La structure budgétaire montre un déséquilibre croissant entre les recettes et les dépenses publiques. Les dettes extérieures ont considérablement augmenté. Les taux d'épargne et d'investissement ont accusé une chute brutale et

« n'atteignent même pas, aujourd'hui, les deux tiers des taux moyens enregistrés pour l'ensemble des pays en développement ».

Le plus grave, souligne la Banque mondiale, c'est que « le ralentissement de la croissance a entraîné une baisse du revenu par habitant telle qu'une bonne partie de la population est au bord de la famine.» En Afrique subsaharienne la ration calorique moyenne par habitant n'est pas plus élevée aujourd'hui qu'il y a vingt ans. » (BIRD : Rapport sur le développement dans le monde 1989, p.16)

Comment peut-on expliquer un tel phénomène alors que des potentialités de développement commençaient à voir le jour?

Le mot indépendance peut difficilement signifier quelque chose, pour un continent complètement réduit à suppléer régulièrement les créanciers de bien vouloir rééchelonner sa dette. Tout se passe comme si l'entreprise « Afrique » s'est endettée à un point tel que ses créanciers en sont (re) devenus les véritables propriétaires.

« Le ratio dette/PIB pour les pays à faible revenu s'élevait à la fin de la décennie à 111% et à 54% pour les pays à revenu intermédiaire ». (BIRD : Rapport sur le développement dans le monde 1989, p.16)

La situation économique de l'Afrique dans les années 80 étant déplorable, qu'en sera-t-il de celle politique ? Peut-être critique ?

1-2 Le contexte politique

La mondialisation étant partout ailleurs traduite par une interdépendance des économies, est vécue en Afrique comme la perpétuation de la dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur

C'est dans ce climat que l'on note aussi des coups d'Etat fréquents et suicidaires.

Les coups d'Etat ont conduit au pouvoir des personnes qu'aucune loi, ni même aucune logique ne dispose à gouverner. Des analphabètes purs et simples, des personnages sans aucune tenue ni le moindre sens du protocole et des gens trop ordinaires se sont retrouvés aux commandes des Etats africains. Certains d'entre eux sont d'ailleurs perçus par les médias étrangers comme de véritables bouffons, à l'image de celui-ci qui, devant les caméras du monde entier, disait à son peuple : « j'ai trois mots

à vous dire : at-ten-tion ! » (Cheikh, S.Y. ,2000, p.158). La cadence des coups d'Etat et leur important lot de destructions humaines et matérielles ont donc, plus que tout entre autres, marqué l'histoire de l'Afrique depuis les indépendances.

Contrairement aux autres parties du monde où l'homme peut générer de la richesse par l'initiative privée et où il existe des entreprises privées qui pèsent des milliards, l'Afrique n'offre presque pas d'opportunités d'enrichissement en dehors des productions de rente au sein des Etats. C'est cette réalité que René Dumont a voulu exprimer en affirmant, à juste raison, que l'administration publique est la « première industrie en Afrique noire » (Dumont, R.,1991, p.56).

Tout porte à croire que les problèmes de l'Afrique resteraient à ce stade. C'est le moment plus que jamais pour les Occidentaux de ressurgir sous une autre forme afin d'aliéner davantage l'Afrique. Nous voulons nommer l'imposition de la démocratie par les bailleurs de fonds. La démocratie n'est pas faite pour les hommes et comme l'a dit Rousseau « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne conviendrait pas à des hommes. » (Rousseau, J-J., 1943, p.45)

Et pourtant, on l'impose à un peuple analphabète et gémissant. L'idéal démocratique n'est qu'une construction utopique.

2-La marche vers la démocratie et le discours de la Baule

D'aucuns pensaient que l'Afrique devrait enfin retrouver sa dignité, à travers une nouvelle classe de leaders démocratiquement élus et commis aux tâches de redressement national. Malheureusement le continent a vu et continue de voir ceux qui l'ont sciemment ou inconsciemment ruiné, reprendre les rênes du pouvoir à travers des acrobaties et mascarades électorales qui sont désormais connues de tous.

2-1 La marche vers la démocratie

La question de la transition démocratique en Afrique relève du principe universel d'une raison politique qui conduit les hommes, quel que soit leur environnement, à s'orienter vers un mode d'organisation de la société qui est antagonique au despotisme sous toutes ses formes, qu'elles soient semi-démocratiques ou semi-autoritaires. C'est ce préalable qui départage

« Les sociétés qui sont despotiques ou domestiques c'est-à-dire où l'autorité s'exerce à la façon d'un maître sur un esclave et les sociétés qui ont en vue l'intérêt général, le bien vivre » (Vallée, O., 1999, p.87)

Les régimes de l'Afrique postcoloniale avaient, selon Olivier Vallée, reconduit une version théorie prussienne du « corps du roi » (Vallée, O., 1999, p.87) en assimilant tout le pouvoir et la représentation nationale à des pères de la nation ou de l'indépendance, des gardiens de l'unité nationale, des sauveurs de la paix, des timoniers nationaux, des grands camarades, des maréchaux et empereurs. Ce rôle a permis aux dirigeants africains une appropriation des ressources politiques et économiques de leurs pays, créant ainsi une minorité de favorisés pendant que la majorité des Africains gémit dans une souffrance inimaginable. Les inégalités sociales renvoient en premier lieu à la répartition de la richesse des différents groupes sociaux. Celle-ci peut être envisagée en termes de flux de richesses (les revenus), mais aussi en termes de stock de richesses (le patrimoine), ce dernier pouvant de surcroît générer un flux de revenus et éventuellement être transmis d'une génération à l'autre par héritage. Les inégalités vont cependant bien au-delà de la seule richesse envisagée en termes de revenus ou de patrimoine. La richesse prend également la forme, au-delà des symboles pécuniaires, de « toutes les choses nécessaires et commodes à la vie », pour reprendre la formule d'Adam Smith. (Smith, A., 1776, p.111). Les inégalités sociales touchent par conséquent aussi bien aux conditions de vie, à savoir la santé, au logement ou au temps libre, qu'à l'usage social de ce dernier ; à l'accès à la formation et à la culture, qui conditionne pour une part croissante la position future occupée au sein de la structure sociale ; ou encore à la maîtrise de l'espace public : la Banque Mondiale dans une étude minutieuse et réaliste, intitulée

« De la crise à la croissance économique », note : « Après une période initiale de croissance, la plupart des Etats Africains ont connu des difficultés économiques suivies d'un déclin. Il y a eu quelques exceptions mais dans son ensemble, l'Afrique subsaharienne voit maintenant, depuis près d'une dizaine d'années, les revenus par habitant diminuer, le problème de la faim s'aggraver et la dégradation de l'environnement s'accélérer. Les progrès réalisés initialement sur le plan social sont en passe d'être réduits à néant. En

dernière analyse, les Africains sont presque aussi pauvres qu'il y a 30 ans » (BIRD : Rapport sur le développement dans le monde 1989, p.26)

En effet, si l'on se réfère au tableau économique de l'Afrique au cours des décennies dernières, force est de constater que personne n'a véritablement agi pour un changement et aujourd'hui plus que jamais. Alors, comment concilier refus de changement et constat d'échec ? D'un côté la gabegie, de l'autre les enfants plus pauvres que leurs parents. Il faut donc un ou plusieurs boucs émissaires. Le passage est vite fait. C'est à nouveau « l'opération Bokassa »². Après avoir laissé faire la mascarade du « sacré de l'Empereur », dont les cérémonies ont coûté une fortune, l'on joue au redresseur de torts en destituant « l'empereur » et en restaurant la « Démocratie »...

L'on comprend pourquoi l'Afrique est à la recherche d'elle-même, car les nouvelles élites ne se sont pas réellement prononcées sur des programmes économiques alternatifs, de peur de voir leur opinion publique trouver des circonstances atténuantes à la gabegie des prédécesseurs.

2-2- Le discours de la Baule ou les injonctions de Mitterrand

Depuis les années 80, nous vivons sous des leçons imposées de l'extérieur. La preuve, lors de la conférence de presse du sommet de la Baule, le président François Mitterrand avait annoncé que

[L'] aide traditionnelle et ancienne » de la France serait « plus tiède face aux régimes qui se comporteront de façon autoritaire » et « enthousiaste envers ceux qui franchiront avec courage ce pas » vers la démocratisation (Mitterrand, F., 1990).

L'ordre venait d'être donné et la décennie 90, de puissantes manifestations populaires ont secoué toutes les capitales africaines pour revendiquer l'instauration de systèmes démocratiques. Harcelés donc par des pressions externes et internes, les dirigeants africains n'ont pas pu ne pas céder. Encore une fois l'Afrique se laisse piéger. Sans une digne et réfléchie préparation, certains pays se sont limités à un toilettage de leurs lois pour introduire le multipartisme politique et intégrer les principes démocratiques. C'est le cas de la côte d'ivoire qui, à la faveur d'une révision constitutionnelle, a supprimé le système du parti unique et apporté les rectifications adéquates qui ont conduit à la tenue en octobre

² Le 21 septembre 1979, la chute de Bokassa 1^{er}, empereur de Centrafrique.

1990, de la première élection présidentielle pluraliste de l'histoire du pays. C'est également le cas de la Guinée où une nouvelle constitution a été adoptée par référendum le 23 décembre 1990. Celle-ci a mis fin au régime d'exception consécutif au renversement en Avril 1984 du système dit révolutionnaire à parti unique (le P.D.G-R.D.A d'Ahmed Sékou Touré) et institué un système de démocratie libérale fondé sur le pluralisme politique, la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs et le respect des droits fondamentaux. C'est donc naturellement que cette constitution a donné lieu à la création de plusieurs partis politiques et conduit en décembre 1993 (La fondation pour l'Etude et la promotion du droit en Guinée-Conakry, 1994, pp.2 et suivantes) aux premières élections législatives et présidentielles pluralistes de l'histoire de la Guinée indépendante. Un autre Etat, le Burundi, a suivi cette formule de l'adaptation constitutionnelle. En mars 1992, a été votée dans ce pays une nouvelle loi fondamentale introduisant la démocratie comme principe de gouvernement et autorisant le multipartisme. Si la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Burundi et une poignée d'autres pays ont réussi ce que la presse du continent a appelé une « transition douce » vers la démocratie, le passage à ce nouveau système s'est généralement opéré dans le tumulte. Beaucoup d'autres pays ont, en effet, été amenés à réunir les représentants des formations politiques, les leaders des associations de la société civile et les autorités religieuses et coutumières dans des cadres organiques appelés « Conférences Nationales » chargés d'organiser la transition vers la démocratie, d'adopter les lois à cette nouvelle donne, d'établir le calendrier électoral et de mettre en place les garanties institutionnelles et pratiques d'élections transparentes. Si elles ont généralement réussi à organiser des élections, les Conférences Nationales ont donné libre cours à des règlements de compte, à de nombreuses manifestations de haine politique, ethnique ou religieuse et à des chasses aux sorcières. Elles ont entretenu ces querelles destructrices au point de se terminer, dans certains pays, "en queue de poisson" (Zaire,...) et de se solder, dans d'autres, par l'envenimement des différences nationales et le déclenchement de la guerre civile (Soudan...). C'est donc dans un grand tumulte, au milieu de sérieuses tensions et sous la menace réelle d'explosion, que les conférences Nationales ont conduit la transition démocratique dans de nombreux pays africains : Bénin (1990)³ , Togo

³ Le Bénin n'a pas attendu le discours de la Baule avant d'opter pour la démocratie.

(1991), Niger (1991). Un régime imposé et dont on ignore les dessous crée des conflits, des guerres civiles déjà à ses débuts. Cette démocratie qui est déjà trop coûteuse pour l'Afrique, nécessite davantage de fonds. La dépendance de l'Afrique revêt un autre manteau. C'est encore un piège. Les problèmes économiques du continent étant réels (ruine économique, délabrement) n'est-il pas plus démocratique de rechercher les solutions au sein des peuples eux-mêmes ? C'est à ce niveau que se pose la question de la souveraineté : l'Afrique jouit-elle de sa souveraineté ou peut-on imaginer une démocratie sans souveraineté ? La démocratie n'est-elle pas aussi le droit à l'instruction pour tous, la santé pour tous, droit que nient dans les faits les mesures préconisées par les institutions internationales et appliquées par les gouvernements du Renouveau. La question posée par Francis Akindès revient ici

« Comment démocratiser des systèmes politiques " bloqués " dans un contexte d'ajustement structurel et l'économie nationale aux nouvelles conditions de l'économie mondiale par la résorption des principaux déséquilibres ? » « Le succès de la politique économique des nouveaux pouvoirs dépendra en bonne partie de sa capacité à résister à la pression sociale. » (F., Akindès, 1996, p.25)

Ainsi l'idéal démocratique pris en otage « sera ...phagocyté par la mise sous tutelle de la pensée politique sous l'influence des créanciers et de l'économisme » (F., Akindès., 1996, p.25)

Les dirigeants africains sont connus d'avance car ceux qui financent les élections sont le même colon d'hier. Le colon continue d'agir à visage déguisé. Les dirigeants africains livrent les ressources du pays afin de se maintenir à vie au pouvoir et aussi pour s'enrichir. Les élections ne sont qu'une formalité à accomplir épisodiquement pour imprimer aux régimes les apparences de systèmes démocratiques et remplir une condition exigée par les divers partenaires extérieurs comme condition à leur aide. Les dirigeants occidentaux responsables du pillage de l'Afrique, reconnaissent les résultats de n'importe quelle élection pourvu qu'elle porte au pouvoir l'homme qu'ils veulent. Leur empressement à saluer la victoire des candidats au pouvoir dès la proclamation des résultats provisoires porte à penser qu'ils sont pour quelque chose dans les opinions formulées par les observateurs internationaux. L'Afrique est encore piégée. L'aliénation se poursuit. La courbe descendante des économies africaines a connu, au cours de la décennie 80, une chute vertigineuse qui a amené de nombreux économistes et observateurs à

tirer sur la sonnette d'alarme. A la fin de cette décennie, l'un d'entre eux alertait, avec force arguments, l'opinion africaine :

« La production et le revenu par habitant étaient en 1990 inférieurs en valeur réelle à ce qu'ils étaient en 1980. Parler de crise économique en Afrique, loin d'être exagéré, serait plutôt un euphémisme : dans la majorité des régions, sur le continent, il s'agit aujourd'hui d'un recul, d'un véritable déclin. On produit moins de nourriture, de biens et de services par habitant qu'il y a dix ans dans la grande majorité des Etats africains ! » (S., Gharbi, 1992, p.37)

Au bout de ce diagnostic sans complaisance bâti à partir d'éléments quantitatifs, une conclusion qui, aujourd'hui, a la valeur d'une véritable prophétie : « Dans ces conditions, envisager le décollage de l'économie des pays africains ne relève plus, pour l'instant, que du rêve » (S., Gharbi, 1992, p.37). Cette révélation sans ambages de la tendance dégringolant des économies africaines confortait l'opinion des nombreuses élites européennes qui estimaient l'Afrique immature pour l'indépendance et incapable d'en faire un usage judicieux. Chose curieuse, après plus de cinquante ans d'indépendance, rien n'a changé en Afrique. La même dépendance, la même politique de la main tendue continue son bonhomme de chemin. L'Afrique ruinée, dévastée est et demeure la propriété des dirigeants occidentaux. Ce système politique qui plonge ses racines dans la pensée occidentale a-t-elle des chances de réussir en Afrique ? Un système qui est imposé, dont les débuts ont occasionné tant de révoltes peut-il favoriser le développement de l'Afrique ? Un système qui ne tient pas compte des réalités sociologiques de l'Afrique pourrait-il la sortir du sous-développement ? Le problème de l'Afrique est-ce un problème de régime politique ou un problème de tête, de conscience, de mentalité ? En Afrique, l'intérêt particulier a pris le pas sur l'intérêt collectif. La plupart des Africains sont suggestibles, ils sont sans personnalité, ils ne savent pas dire non quand il le faut. La démocratie est très loin d'être la solution aux problèmes des Africains. C'est une illusion que de croire que la démocratie est la bienvenue en Afrique. Dans le monde entier, est-ce seulement les pays démocratiques qui sont développés ? Si tant est que le problème des Africains, c'est le développement. Si le développement était forcément lié au régime surtout à la démocratie, la Lybie d'entre temps, la Chine d'aujourd'hui ne seraient à ce niveau de développement.

Bon nombre d'auteurs s'interrogent sur le processus démocratique issus des conférences nationales "souveraines" et autres forums en Afrique. Le professeur Noudjènoumé écrit :

" La démocratisation ne fut acceptée qu'en raison de son formalisme qui tend à devenir la règle dans les pays occidentaux industrialisés. Le problème posé par la Pseudo-démocratisation des Etats Africains serait en réalité celui de la dégénérescence du modèle lui-même. C'est parce qu'il est en déclin que le système fait école ; vivant sur sa réputation il offre de plus en plus une pratique vidée de son contenu populaire. Il faudrait apprendre à réécrire le mot "démocratie en le privant de son radical "démos"... Ce mouvement tendanciel de la forme démocratique vers l'oligarchie ne veut pas dire que tout ait disparut de vertus démocratiques". (P. Noudjènoumé, 1999, pp.180-181)

Tshiyembe se basant sur l'expérience zaïroise en est arrivé même à la conclusion que le processus de démocratisation tel connu dans les pays africains est

"Une entreprise anti-démocratique au sens propre comme au sens figuré rondement menée

de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur par les forces jadis à la solde de la tyrannie

afin de leur épargner un issu fatal".

L'objectif est selon lui de

" stopper par tous les moyens la marche inéluctable de l'histoire vers l'éclosion d'une société de liberté sur le sol africain... s'appropriier certains éléments du discours politique des démocraties occidentales tels que la laïcité, les droits de l'homme, l'Etat de droit, la société civile, le multipartisme etc... Partout, les forces totalitaires se sont adaptées en faisant du neuf avec du vieux, en rafistolant les façades lézardées de la vieille bâtisse de l'Etat postcolonial. Une fois de plus comme en 1960, on a sensiblement copié les institutions des régimes occidentaux : régime présidentiel, semi-présidentiel, parlementaire...". (M., Tshiyembe, 2005, p.145).

Plusieurs autres facteurs (endogène, exogène) viennent renchérir les nombreux obstacles observés aujourd'hui dans les démocraties africaines. Faisons cas de ces facteurs du développement suivant. En 1992, l'assemblée du conseil de l'Europe a adopté une résolution relative aux relations Nord-Sud. On y lit que « L'aide officielle doit en principe être réservée aux pays qui s'orientent vers la démocratie, le respect des

droits de l'homme, etc. Il faut cesser de soutenir les dictatures » (RADI, 1993, p.465 et s).

Cette dernière est un aveu des pratiques passées. Ce qui fait l'unité de cette trinité (Etat de droit, démocratie et droits de l'homme), devenue désormais une condition de l'aide internationale, c'est l'idée, chère à Montesquieu, que pour sauvegarder la liberté des citoyens, le pouvoir des gouvernants doit être limité, pour éviter qu'ils n'en abusent en devenant despotiques. Comme le déclarait Gonidec : « Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux ; son gouvernement » (P-F., Gonidec, 1997, p.59). Tous les constitutionnalistes reconnaissent la place centrale occupée par l'individu dans la conception occidentale du constitutionnalisme classique, proposée comme modèle aux Etats africains. Dès lors que la société est conçue comme une collectivité d'individus, « L'essentiel, pour l'organisation de la société, est de déterminer les droits de l'individu : l'autorité politique doit être réduite au strict minimum » (A., Hauriou, 1975, pp.47-48).

En dehors des conventions internationales, il faut mentionner les constitutions. La référence aux droits de l'homme dans les constitutions des Etats francophones n'est pas étonnante, compte tenu de la tradition française, qui remonte à la déclaration des droits de 1789. Les premières constitutions, celles des Etats de la communauté, créée par la constitution française de 1958, qui fut la constitution-mère, les constitutions africaines étant en quelque sorte ses enfants qui lui ressemblaient étrangement, comportaient toutes une référence aux droits de l'homme et du citoyen, soit dans le préambule, soit plus rarement, dans le corps de la constitution. L'acceptation par le Royaume-Uni d'introduire dans les constitutions de ses anciennes colonies des déclarations de droits est d'autant plus curieuse que

« ni dans la constitution britannique elle-même, ni dans aucune des constitutions

du Commonwealth où l'influence britannique a été prédominante, on ne retrouve une déclaration complète (« Comprehensive Statement ») de droits de l'homme ». (A.Smith, 1776, p.162).

Le Nigeria montra le premier, la voie et fut suivi par les autres Etats. Les Etats francophones, devenus indépendants, demeurent fidèles au maintien dans la constitution de références aux droits de l'homme : préambule renvoyant à la déclaration de 1789 ou / et à la déclaration universelle de 1948, un court préambule complété éventuellement par

quelques articles constitutionnels (Guinée par exemple). Ajoutons que, de façon générale, les pays africains héritèrent du droit en vigueur au moment de leur accession à l'indépendance, selon le principe de la continuité législative, reconnu par les constitutions et par la jurisprudence, les autorités investies du pouvoir de créer le droit pouvant toutefois modifier ou abroger les règles de Droit léguées par le colonisateur. De même, pour le Congo belge, la loi fondamentale adoptée par le parlement belge, après la table ronde belgo-congolaise, et promulguée par le Roi le 19 mai 1960, tout en abrogeant la charte coloniale de 1908, prescrivait la continuité législative en maintenant en vigueur les lois et règlements jusqu'à l'adoption par le Congo belge de sa propre constitution, ce qui fut fait en 1964. On sait ce qu'il est advenu de toutes ces nobles déclarations de droits (Encyclopédie juridique de l'Afrique, vol 6, p.143). Tous les spécialistes soulignent les liens entre le respect des droits de l'homme et la nature des régimes politiques : le glissement vers des régimes autoritaires, voire dictatoriaux, a eu raison des droits de l'homme en Afrique. La prédiction de Montesquieu-selon laquelle

« Lorsque dans la même personne...la puissance législative est unie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté parce qu'on peut craindre que le même monarque ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement » (Ch- L. Montesquieu, 1979, p. 292) s'est révélée vraie.

L'ordre donné à la conférence de presse de Baule et la décennie 90, de puissantes manifestations populaires puissent secouer toutes les capitales africaines pour revendiquer l'instauration de systèmes démocratiques. Harcelés donc par des pressions externes et internes, les dirigeants africains n'ont pas pu ne pas céder. Encore une fois, l'Afrique se laisse piéger. Sans une digne et réfléchie préparation, certains se sont limités à un toilettage de leurs lois pour introduire le multipartisme politique et intégrer les principes démocratiques.

Conclusion

La crise économique- politique a ouvert la voie à une intervention politique directe des colonisateurs. Le moyen est alors trouvé, il faut démocratiser l'Afrique. Une nouvelle idéologie à allure néocolonialiste a vu le jour : la démocratie. En échange d'une dictature avouée et répressive, l'Afrique s'est aujourd'hui retrouvée pratiquement entre les mains d'un régime qui n'est qu'un leurre, une exploitation. La démocratie

est une politique virtuelle, c'est à construire et à déconstruire.

Références bibliographiques

Akindès Francis, (1996), *Les mirages de la démocratie en Afrique sub-saharienne francophone*, Dakar, CODESRIA-Karthala

Cheikh Seck Yérém, (2000), *Afrique : Le spectre de l'échec*, Paris, l'Harmattan.

Gonidec Pierre-François, (1997), *Les systèmes politiques africains*, Paris, 3^e édition, les nouvelles démocraties, Tome 55 LGDJ.

Montesquieu Charles Louis de Secondat, (1799), *De l'esprit des lois*, Paris, vol I, Garnier, Flammarion.

Noudjènoumé Philippe, (1929), *La démocratie au Bénin : bilan et perspectives*, Paris. l'Harmattan.

Rousseau Jean-Jacques, (2011), *Du contrat social*, Paris, Flammarion.

Smith Adam, (1976), *Richesse des nations*, Paris, Chez Guillaumin.

Tshiyembe Mwayila, (2005), *La transition en République Démocratique du Congo : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, l'Harmattan.

Vallée Olivier, (1999), *Pouvoirs et politique en Afrique*, Paris, Desclée de Brouwer.

Articles, rapports, revues, webographie

BIRD, *Rapport sur le développement dans le monde 1989*.

Gharbi (Samir), 1992, *les plus riches, les plus pauvres*, jeune Afrique n°1634/1635 du 30 avril au 13 mai.

Mitterrand (François), (1990), *Le discours de la Baule*, disponible sur : [http : / www.RFI. Fr / actu.fr / articles / 037/article 20103. Asp](http://www.RFI.Fr/actu.fr/articles/037/article20103.Asp), publié par le potentiel de son édition 34 56 du 21 juin 2005.

Raynal Jean-Jacques, (1991), *le Renouveau démocratique béninois: modèle ou mirage*, Afrique Contemporaine n°160.

Les textes constitutionnels de la République de Guinée (Loi fondamentale, lois organiques) publication de la Fondation pour l'Etude et la promotion du droit en Guinée-Conakry, 1994, pp.2 et suivantes.

La déclaration de 1789.

La déclaration universelle de 1948.

Encyclopédie juridique de l'Afrique.